



## HEURE DES QUESTIONS

**Auteur** Le Centre, par Pierre Gualino  
**Objet** Arrêtes ton char Ben Hur  
**Date** 11/03/2023  
**Numéro** 2023.03.011

Depuis des années les chars de carnaval roulent sur les routes communales et cantonales pour se déplacer jusqu'au départ des cortèges. Durant toutes ces années, à ma connaissance, il n'y a pas eu de mise en garde ou de sanctions de la part de la gendarmerie cantonale. Cette année, au carnaval de Martigny-Bourg deux chars se sont fait avertir et au carnaval de Sierre, les chars se sont fait contrôler et un s'est fait amendé, d'où ma question: Est-ce que la gendarmerie a changé de politique par rapport à une certaine permissivité les années avant Covid, pour la période de carnaval.